Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info prévoyance

2026

Informations et rapport annuel 2025

- prévoyance professionnelle vaste
- haute compétence professionnelle
- conditions attrayantes
- stratégie de placement prudente
- une gestion efficace

www.musikundbildung.ch

Chères Mesdames, chers Messieurs

Avec « l'Info Prévoyance 2026 », nous vous informons sur les actualités et les informations utiles concernant votre caisse de pension. La clôture de l'exercice 2025 en est le thème central.

Informations importantes sur la retraite

- Voir sous point 3 : Retraite.

LA FICHE D'INFORMATION – RETRAITE EST DISPONIBLES SUR LE SITE WEB WWW.MUSIKUNDBILDUNG.CH

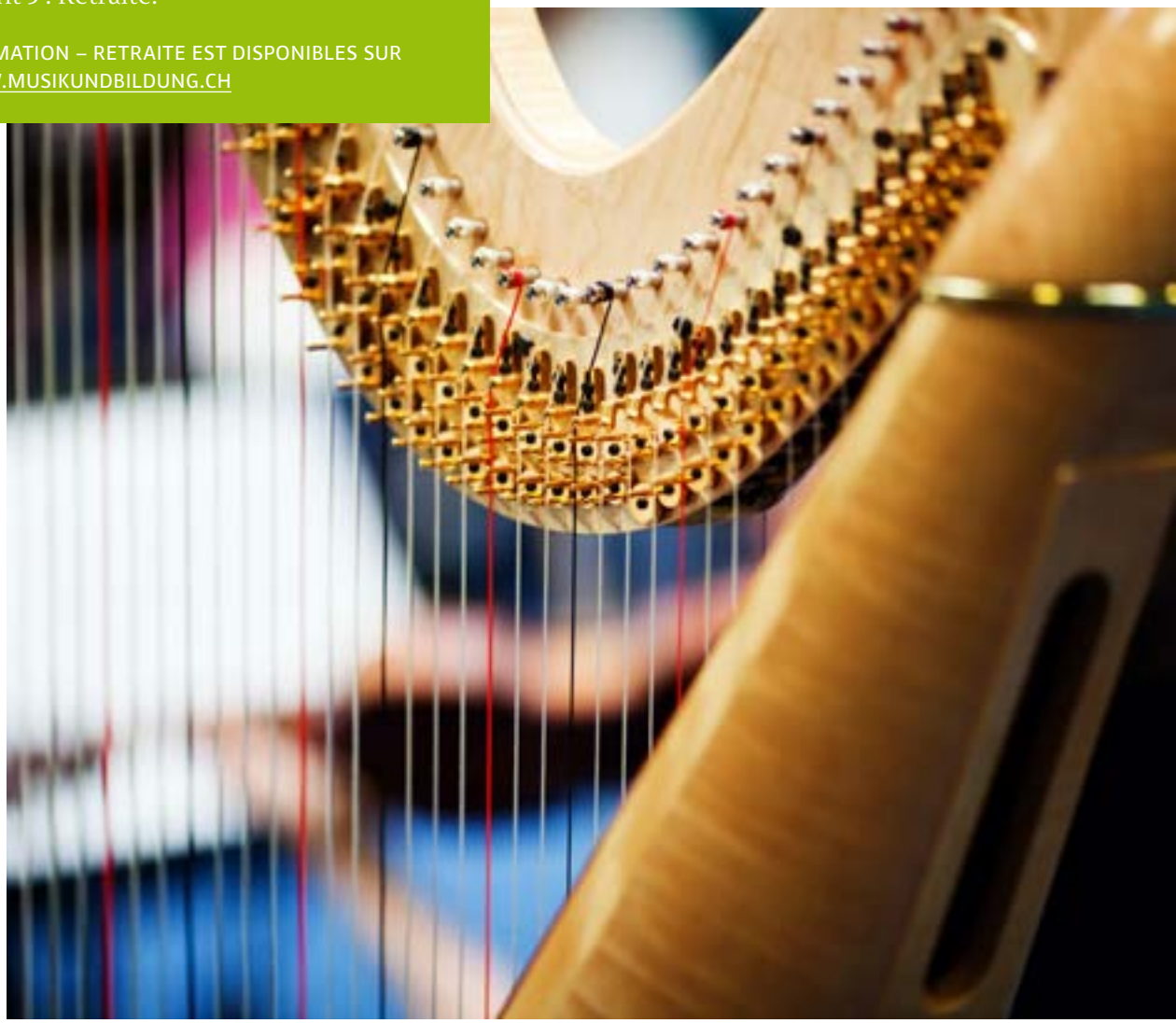

1. Rapport sur l'exercice 2025

Bilan 2025 (forme abrégée)

BILAN AU	31.12.2025 EN CHF	31.12.2024 EN CHF
ACTIFS		
A PLACEMENTS INCL. LIQUIDITÉS	845'757'033	784'908'024
B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	201'214	6'879
C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	10'868'581	14'520'599
TOTAL DES ACTIFS	**856'826'828**	**799'435'502**
PASSIFS		
D DETTES	6'512'277	7'083'311
E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	0	0
F RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
G PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	701'691'667	672'723'006
PASSIFS LIÉS	**708'203'944**	**679'806'317**
I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	**144'754'925**	**119'629'184**
J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	0	0
> AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	3'867'958	0
> DÉPÔT DES ASSURÉS REPRIS	0	0
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	**3'867'959**	**0**
TOTAL DES PASSIFS	**856'826'828**	**799'435'502**

Les comptes annuels 2025 de la Caisse Pension Musique et Formation se soldent par un excédent de recettes de CHF 28'993'699 (année précédente : CHF 42'193'521).

L'excédent de recettes a été partiellement affecté à la constitution de réserves de fluctuation de valeur, qui sont au 31 décembre 2025 entièrement formée. Les fonds libres se sont accrus à CHF 3'867'959.

Le taux de couverture s'élève à 121.18 % au 31.12.2025 (année précédente : 117.78 %).

Au cours de l'année sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à hauteur de 2.75 pour cent. En raison de l'excédent de recettes, le conseil de fondation a décidé de fixer un taux d'intérêt de 3.25 pour cent pour l'année 2026.

Compte d'exploitation 2025 (forme abrégée)

		2025 EN CHF	2024 EN CHF
K	COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	47'115'301	45'198'771
L	PRESTATIONS D'ENTRÉE	8'637'121	10'122'355
K–L	APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	55'752'422	55'321'127
M	PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-34'629'619	-31'955'237
N	PRESTATIONS EXTRARÉGLEMENTAIRES	0	0
O	PRESTATIONS DE SORTIE	-11'897'158	-14'393'582
M–O	DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-46'526'778	-46'348'818
P/Q	DISSOLUTION/CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-29'096'890	-27'324'493
R	PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	15'539'292	15'885'002
S	CHARGES D'ASSURANCE	-2'184'735	-3'950'174
K–S	**RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE**	**-6'516'688**	**-6'417'356**
T	RÉSULTAT DES PLACEMENTS	39'650'089	52'620'466
T	FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-3'012'361	-2'949'656
T	**RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS**	**36'637'727**	**49'670'810**
U	DISSOLUTION/CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
V	AUTRES PRODUITS	0	0
W	AUTRES FRAIS	0	0
X	FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-1'001'812	-940'228
X	FRAIS DE MARKETING	-125'528	-119'705
K–X	**EXCÉDANT PRODUITS/CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS**	**28'993'699**	**42'193'521**
Y	DISSOLUTION/CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-25'125'741	-42'193'521
Z	**EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES**	**3'867'958**	**0**
	DEGRÉ DE COUVERTURE	**121.18 %**	**117.78 %**

Rapport de l'organe de contrôle

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2025 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Stratégie d'investissement

Le Conseil de Fondation poursuit une stratégie de placement responsable qui maintient un équilibre entre risque et rendement. Il est accompagné en permanence par les spécialistes d'Algofin AG.

Dans ses activités de placement, la Caisse de Pension Musique et Formation tient compte des considérations de durabilité et des facteurs ESG (conscience environnementale, responsabilité sociale et bonne gouvernance). Le Conseil de Fondation se penche sur le thème de la durabilité et de l'investissement conforme aux critères ESG et intègre après examen, des éléments dans le processus de placement lorsque cela est possible et judicieux. Le Conseil de Fondation considère la prise en compte de cette thématique comme une partie de la promesse des prestations faite aux destinataires.

Placements au sens du règlement des placements

Au 31.12.2025, les placements étaient investis comme suit :

CATÉGORIE DE PLACEMENT	EN CHF	IN %
LIQUIDITÉS	25'303'105	3.03 %
PLACEMENTS EMPLOYEUR SOUS FORME CC	2'079'559	0.25 %
OBLIGATIONS EN CHF	82'204'350	9.84 %
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	142'335'256	17.03 %
ACTIONS SUISSES	94'985'108	11.37 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	139'242'977	16.66 %
ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	26'861'977	3.21 %
IMMOBILIER SUISSE	190'179'219	22.76 %
IMMOBILIER À L'ÉTRANGER	22'446'748	2.69 %
PRIVATE EQUITY	54'229'096	6.49 %
INFRASTRUCTURE	0	0.00 %
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	28'472'067	3.41 %
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	27'381'466	3.28 %
TOTAL	**835'720'927**	**100.00 %**

Durant l'exercice considéré, les limites selon l'OPP2 article 54 (limite par débiteur), 54a OPP2 (limite en matière de participation) et l'article 54b OPP2 (limite en matière de biens immobiliers et d'avance) ont été respectées. Les limites par catégorie selon l'OPP2 article 55 sont respectées.

2. Principaux chiffres clés

Avec un taux de couverture de 121.18 Pour cent, la CP Musique et Formation dispose d'une base saine.

Ainsi, en 2027 également, les cotisations des assurés ou des entreprises resteront inchangées. À partir de 2026, les cotisations de risque seront réduites de 0,5 % et les cotisations d'épargne seront augmentées d'autant. Le montant total des cotisations restera donc inchangé.

Au cours de l'année de référence 2025, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à 2,75 pour cent ; pour l'année 2026, le conseil de fondation a décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 3.25 pour cent sur la base de l'excédent de recettes.

Le résultat des placements, avec une performance de 4.74 pour cent, est réjouissant (année précédente : 7.41 pour cent).

Les frais administratifs de l'année sous revue sont plus bas que ceux de l'année précédente ; en moyenne suisse, ils sont parmi les plus bas. Les frais de gestion de fortune sont restés pratiquement identiques à ceux de l'année précédente au cours de l'exercice considéré.

Grâce au résultat positif, le taux de couverture a augmenté pour atteindre 121.18 pour cent.

Développement de la Caisse de pension Musique et Formation

SITUATION À LA FIN …	2022	2023	2024	**2025**
NOMBRE D'ASSURÉS	8887	8729	9022	**9170**
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	1653	1758	1814	**1785**
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	37.7	38.4	40.6	**42.0**
FRAIS D'ADMINISTRATION PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	148	139	135	**117**
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	449	336	272	**275**
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES MIO CHF	617	644	672	**701**
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEURS MIO CHF	64.5	77.4	119.6	**144.7**
INTÉRÊTS DE L'AVOIR DE VIEILLESSE POUR CENT	2.0	1.5	1.75	**2.75**
FONDS PROPRES MIO CHF	0	0	0	**3.8**
TAUX DE COUVERTURE POUR CENT	110.46	112.02	117.78	**121.18**

3. Informations diverses

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2027. La répartition entre cotisations d'épargne et cotisations de risque évolue de 0,5 % en faveur des cotisations d'épargne. Cela permet ainsi de constituer un avoir de vieillesse plus important.

Retraite

Retraites réglementaires
(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire selon le plan de prévoyance (hommes à 65 ans, femmes 64 – 65 ans selon l'année de naissance), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Les personnes et employeurs concernés seront automatiquement contactés par nos soins.

Retraite à la carte
(les demandes doivent nous parvenir par écrit à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital
(demande écrite impérative pour un versement en capital avec préavis)

- La personne assurée peut demander le versement en capital à la place de la rente de vieillesse, ceci jusqu'à 100 % de l'avoir de vieillesse en totalité. Le droit à des rentes de vieillesse, d'enfant de pensionnés, de conjoint ou d'orphelin s'éteint pour la partie afférente au capital versé.

Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire « Demande de rachat », au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu.

Rente de partenaire

Depuis 2007, la Caisse de retraite « Musique et Éducation » accorde une pension au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré, à condition que les partenaires aient eu leur domicile commun de manière ininterrompue au cours des cinq dernières années précédant le décès de la personne assurée. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation.

LA FICHE D'INFORMATION – RETRAITE EST DISPONIBLES SUR LE SITE WEB WWW.MUSIKUNDBILDUNG.CH

LE FORMULAIRE ET LA NOTICE CORRESPONDANTE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB WWW.MUSIKUNDBILDUNG.CH/DE/FORMULARE.HTML OU AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA CAISSE DE PENSION MUSIQUE ET FORMATION

Organe d'application/Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation
Dufourstrasse 11, 4052 Bâle
T +41 61 906 99 00
www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante
christine.stuecker@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en assurances sociales avec BF
sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Doris De Matteis, spécialiste dans l'assurance sociale
doris.dematteis@musikundbildung.ch

Conseil de Fondation

Représentants des employeurs
Hans Peter Schenk, Président jusqu'au 30.06.2025
Thomas Saxer, Président à partir du 01.07.2025
Bettina Michaelis
Gaudenz Lügstenmann, nouveau à partir du 01.07.2025

Représentants des salariés
Flavio Dora, Vice-président
Stefan Erl jusqu'au 30.06.2025
Roland Huber jusqu'au 30.06.2025
Christian Bachmann, nouveau à partir du 01.07.2025
Marcel Maij, nouveau à partir du 01.07.2025

Office de surveillance/Conseil

Office de surveillance
BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Expert
Keller Experten AG, Frauenfeld

Organe de contrôle
Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Conseil en investissement
Algofin AG, St. Gallen

Banque de dépôt
UBS Switzerland AG, Basel

Assureur des risques
AXA Leben AG, Winterthur jusqu'au 31.12.2024
Swiss Life, nouveau à partir du 01.01.2025

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique
Organe d'application
info@musikschule.ch